

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: INOLUB[®] P401F, P501F

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Additif pour polymères

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Gujarat Fluorochemicals Limited
12/A Dahej, GIDC, Industrial Estate
Dahej, Gujarat 392130, India
Telephone: +91-2641-618031(Admin)/ 618086-87(Security)
Email: inoflon@gfl.co.in, contact@gfl.co.in

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone Number: +91-2643-618081 (SHE) / 618086-87(Security)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Le produit fini est inerte dans des conditions normales. Peut causer des brûlures thermiques à haute température.

Résultats des évaluations PBT et

vPvB PBT: Non déterminé.

vPvB: Non déterminé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

| Description: | | |
|---|--|---------|
| CAS: 9011-17-0 EC number: 618-470-6 | 1-Propène, 1,1,2,3,3,3-hexafluoro-, polymère avec 1,1-difluoroéthène | <95.0% |
| CAS: 14807-96-6 EC number: 238-877-9 | talc | < 10.0% |
| CAS: 7631-86-9 EC number: 231-545-4 | dioxyde de silicium, préparé chimiquement | < 2.0% |

Composants dangereux: Néant

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(Contd. on page 2)

Trade name: INOLUB® P401F, P501F

(Contd. of page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Sortir les personnes concernées de la zone de danger et les allonger.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après inhalation: Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau: Généralement le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer

Après ingestion: Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool

Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

5.2 Agents extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau à grand jet/Special hazards arising from the substance or mixture

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fluorure d'hydrogène (HF),

Polymères fluorés de faible poids moléculaire et particules.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres indications

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que ventilation.

Portez des vêtements de protection.

Eviter la formation de poussière.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation

6.2 Précautions environnementales:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface ou souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Reference to other sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation de poussière.

(Contd. on page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2024

Version n °: 2.00

Révision: 03.09.2024

Trade name: INOLUB® P401F, P501F

(Contd. of page 2)

Tout dépôt inévitable de poussière doit être régulièrement éliminé.
Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.
Protéger contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail:**CAS: 14807-96-6 talc**

| | |
|---------------|--|
| OEL (Ireland) | Valeur à long terme: 10* 0.8** mg/m ³ * total inhalable **poussières respirables |
|---------------|--|

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire adapté en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:**Gants de protection**

Utilisez uniquement des gants de protection contre les produits chimiques portant le marquage CE de catégorie III. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de passage exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

(Contd. on page 4)

Trade name: INOLUB® P401F, P501F

(Contd. of page 3)

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas'autres informations importantes tres disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales

| | |
|--|--|
| État physique | Solide |
| Forme: | Solide |
| Couleur: | Blanc |
| Odeur: | Caractéristique |
| Odeur threshold: | Non déterminé. |
| Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé. |
| Inflammabilité | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| Inférieure: | Not applicable. |
| Supérieure: | Not applicable. |
| Point d'éclair | Not applicable. |
| Température d'inflammation: | 341 °C |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH | Not applicable. |
| Viscosité: | |
| Viscosité cinématique | Not applicable. |
| Dynamique: | Not applicable. |
| Solubilité | |
| l'eau: | Insoluble. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | CAS: 14807-96-6 talc -9.4 log Pow (25° C, pH 7, QSAR) |
| Pression de vapeur: | Not applicable. |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité | Non déterminé |
| Densité relative | Non déterminé. |
| Densité de vapeur: | Not applicable. |
| Densité de vapeur relative | Not applicable. |
| Caractéristiques des particules | See item 3. |
| 9.2 Autres informations | |
| Propriétés explosives: | Le produit n'est pas un explosif. |
| Propriétés oxydantes: | No |
| Taux d'évaporation | Not applicable. |

(Contd. on page 5)

Trade name: INOLUB® P401F, P501F

(Contd. of page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles

10.2 Stabilité chimique Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Protéger de l'humidité et de l'eau

10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification:

CAS: 14807-96-6 talc

| | | |
|------------|--------------|---|
| Oral | LD50 | > 5000 mg/kg (Rat) (OECD Guideline 423) |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg (Rat) (OECD Guideline 402) |
| Inhalatuer | LC50 (4h) | > 2.1 mg/L (Rat) (OECD Guideline 403, inhalation:aerosol) |

CAS: 7631-86-9 Dioxyde de silicium, préparé chimiquement

| | | |
|------------|--------------|--|
| Oral | LD50 | > 5000 mg/kg (Rat) (OECD Guideline 401) |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg (Lapin) (OECD Guideline 402) |
| Inhalateur | LC50 (4h) | > 5.01 mg/L (Rat) (OECD Guideline 436, inhalation:aerosol) |

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

(Contd. on page 6)

Trade name: INOLUB® P401F, P501F

(Contd. of page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| | |
|---|--|
| Toxicité aquatique: | |
| CAS: 14807-96-6 talc | |
| LC50 (48h) | 36812.359 mg/L (Daphnie) (QSAR)nominal |
| LC50 (96h) | 89581.016 mg/L (Poisson) (QSAR) nominal |
| EC50 (96h) | 7202.7 mg/L (Algues) (QSAR)nominal |
| NOEC (30d) | 918 mg/L (Algues) (QSAR)nominal |
| | 1459.798 mg/L (Daphnie) (QSAR)nominal |
| | 5979.718 mg/L (Poisson) (QSAR)nominal |
| CAS: 7631-86-9 Dioxyde de silicium, préparé chimiquement | |
| LL50 (96h) | > 1000 mg/L (Poisson) (OECD Guideline 203, Oncorhynchus mykiss)nominal |
| EL50 (48h) (statique) | > 1000 mg/L (Daphnie) (OECD Guideline 202, Daphnia magna)nominal |
| EC50 (72h) | > 173.1 mg/L (Algues) (OECD Guideline 201, Desmodesmus |
| NOEC (21d) | subspicatus)68 mg/L (Daphnie) (OECD Guideline 211, Daphnia magna) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente disponible.

Facteur de bioconcentration:

CAS: 14807-96-6 talc 3,16 BCF (QSAR)

CAS: 7361-86-9 Dioxyde de silicium, préparé chimiquement 3,162 BCF (QSAR)

12.4 Mobilité dans le sol

CAS: 14807-96-6 talc 1.503 log Koc (20° C, QSAR)

CAS: 7631-86-9 Dioxyde de silicium, préparé chimiquement 1.34 log Koc (estimated)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbateurs endocriniens

12.7 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Doit être spécialement traité conformément aux réglementations officielles.

Emballages non nettoyés

Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles

Agents nettoyants recommandés: Arrosez, si nécessaire, avec des produits nettoyants.

(Contd. on page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Classe | néant |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Not applicable. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Not applicable. |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments | Not applicable. |
| Transport/ Informations complémentaires: | Non dangereux selon les spécifications ci-dessus. |
| "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEX I la substance n'est pas répertoriée

DIRECTIVE 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annex II

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annex I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Annex II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant les règles de surveillance des échanges de précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Listes Inventaire Chimique:

| | |
|----------------------------|---|
| Australia - AICS | Oui |
| Canada - DSL/NDL | Oui |
| Europe - EINECS/ELINCS/NLP | Non (Copolymère fluorure de vinylidène/hexafluoropropène) |
| Japan - ENCS | Oui |
| Korea - KECI | Oui |

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2024

Version n °: 2.00

Révision: 03.09.2024

Trade name: INOLUB[®] P401F, P501F

(Contd. of page 7)

| | |
|---------------------|--|
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| USA - TSCA | Oui |
| Taiwan - TSCI | Oui |
| Mexico - INSQ | Non (polyéthylène glycol; Copolymère fluorure de vinylidène/hexafluoropropène) |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russia - ARIPS | Oui |
| Thailand - TECl | Oui |

15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)
NOEC: No Observed Effect Concentration
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
ASTM: American Society for Testing and Materials
WAF: Water Accommodated Fraction
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative